

# COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 18 OCTOBRE 2007 A SAINT CIRQ

## Etaient présents :

MM. CAMBON Jean (Président), ALAUX Jacques, BONNEFOI Claude, BONSANG Gilles, BORD Jean-Claude, CABADA Gérard, CABANES José, CAMBON Jean-Marc, CAMION Pierre, CATALA Laurence, COLINET René, DALAT André, DELMAS Francis, JOUANY Claude, LEVAVASSEUR Nicole, MAFFRE Christian (représentant Léopold VIGUIE), MASSAT André, MONTET Michel, PAGES Yves, PEZOUS Bernard, SERRA Gabriel, TABARLY Jacques.

## Etaient excusés :

MM. BERNISSON Monique, COUSSERAND Roger, DAL PRA Jean-Louis, MASSIP Raymond

## Etaient également présents :

MM. DARBOIS Philippe, SOULIÉ Christophe

-----

Monsieur CAMBON introduit le comité syndical en évoquant le lotissement communal de Saint Cirq, projet pilote de la charte paysagère du Pays Midi-Quercy. Il félicite Monsieur le Maire pour son assiduité et son engagement dans les projets du Pays Midi-Quercy.

## **I- Gestion du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy**

### **1- Renouvellement du poste de gestionnaire du programme Leader+**

Monsieur CAMBON propose de renouveler pour une année le poste de la gestionnaire du programme Leader+ en espérant que notre candidature pour Leader IV soit retenue d'ici-là et permette de prolonger ce poste. Il souligne le professionnalisme et la rigueur dont fait preuve Madame VIGUIER depuis trois ans, ce qui a contribué à la bonne mise en œuvre du programme Leader+ Midi-Quercy.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

#### ***Renouvellement du contrat de travail de la gestionnaire du programme Leader +***

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical que le contrat de la gestionnaire du programme Leader+MQ arrive à échéance le 17 octobre 2007 conformément à la délibération n°13 du 1<sup>er</sup> juillet 2004.

Monsieur le Président informe le comité syndical que le programme Leader+ arrive à échéance au 31 décembre 2007.

Par conséquent Monsieur le Président propose de renouveler le contrat de la gestionnaire du programme Leader+Midi-Quercy sur un contrat d'un an, à compter du 18 octobre 2007 selon l'indice brut 382 et majoré 352.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **DECIDE** de renouveler le contrat de travail de la gestionnaire du programme Leader+ Midi-Quercy pour un an à compter du 18 octobre 2007
- **DIT** que cette action étant expérimentale et donc sur une durée déterminée, l'emploi sera pourvu par un agent non titulaire sur la base de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984
- **PRECISE** que la rémunération servie à cet agent sera l'indice brut 382 et majoré 352
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

## **2- Renouvellement du poste de chargé de mission "Habitat – Cadre de vie – Foncier"**

Monsieur CAMBON rappelle que le Programme d'Intérêt Général du Pays Midi-Quercy (P.I.G.) vient d'être signé pour au moins trois ans. Sa mise en œuvre par Monsieur PAISANT Jean-Paul, chargé de mission Habitat – cadre de vie – Foncier, nécessite de renouveler ce poste pour trois ans

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

### ***Renouvellement du contrat de travail du chargé de mission "Habitat – Cadre de vie – Foncier"***

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical que le contrat de travail du chargé de mission "Habitat – Cadre de vie – Foncier" arrive à échéance le 30 novembre 2007 conformément à la délibération n°17 du 26 octobre 2006.

Monsieur le Président propose de renouveler le contrat du Chargé de mission "Habitat – Cadre de vie – Foncier" afin notamment de poursuivre la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) du Pays Midi-Quercy.

Monsieur le Président propose donc de renouveler ce poste de chargé de mission sur un contrat de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2007 selon l'indice brut 510 et majoré 438.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **DECIDE** de renouveler le contrat de travail du chargé de mission "Habitat – Cadre de vie – Foncier" pour trois ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2007
- **DIT** que cette action étant contractuelle et donc sur une durée déterminée, l'emploi sera pourvu par un agent non titulaire de catégorie A sur la base de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984
- **PRECISE** que la rémunération servie à cet agent sera l'indice brut 510 et majoré 438
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

## **3- Attribution d'une indemnité au receveur du Trésor Public**

Monsieur CAMBON rappelle que le Percepteur du Trésor Public de Caussade, dont dépend le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, a été remplacé suite à un départ à la retraite et précise qu'il convient de délibérer suite à ce changement.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

### ***Concours du Receveur Syndical – Attribution d'indemnité***

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les Communes pour la confection des documents budgétaires,

#### **DECIDE**

- de demander le concours du receveur Syndical pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil de 100% par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur RIGAL Alain, receveur Syndical
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €

## **4- Election d'un représentant élu au CNAS (Comité National d'Action Sociale)**

Monsieur CAMBON rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a adhéré au Comité National d'Action Sociale (CNAS) au 1<sup>er</sup> septembre 2007 et que Monsieur CABADA Gérard a été désigné comme délégué local du CNAS.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

### *Désignation des délégués locaux du CNAS*

Monsieur le Président rappelle que conformément à la loi n°2007-209 du 19 février 2007, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a adhéré au CNAS depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2007 afin de mettre en place une action sociale en faveur du personnel.

Monsieur le Président précise que suite à l'adhésion au CNAS, il convient d'élire un délégué représentant le collège des élus, dont la durée du mandat est calculée sur celle des conseils municipaux soit jusqu'aux élections de 2008.

Ce délégué élu aura pour mission d'assister chaque année à l'Assemblée Départementale au cours de laquelle il aura à émettre un avis sur toutes les questions mises à l'ordre du jour par le Président de la délégation départementale.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** cette adhésion au CNAS
- **NOMME** M. CABADA Gérard pour représenter la collectivité au CNAS
- **DONNE** tout pouvoir au Président pour signer tout document concernant cette action

## **II- Politiques territoriales**

### **1- Programme Leader+**

- ✱ 13<sup>ème</sup> comité de programmation du 18/10/07 (nouvelles opérations volet 1 et volet 2)

Monsieur CAMBON rappelle que le programme Leader+ Midi-Quercy a généré 3,5 millions d'euros d'opérations pour une aide européenne globale de 1,6 millions d'euros.

Sans l'Union Européenne, ces opérations ne se seraient pas faites ou à un niveau moindre.

Il faut donc saluer et reconnaître le rôle de l'Union Européenne dans le soutien aux projets réalisés en Pays Midi-Quercy depuis trois ans.

Les délibérations suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

### *Programme Leader + Midi-Quercy, 13<sup>ème</sup> Comité de Programmation*

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2 du 10 février 2003, le Comité Syndical a approuvé les termes de la convention avec le CNASEA pour mettre en œuvre le programme Leader+ et installer un comité de programmation. Ce dernier s'est réuni pour la treizième fois afin d'examiner des projets à présenter au programme Leader+ Midi-Quercy. Il convient à présent d'approuver les projets présentés au treizième comité de programmation, ayant reçu un avis favorable, afin de pouvoir engager les fonds Leader+ auprès des maîtres d'ouvrages proposés.

Concernant le Volet 1, huit projets ont reçu un avis favorable du Comité de Programmation :

N°95 **Animation du Centre de Ressources 2008**

*Maître d'ouvrage : Association Al País de Boneta – CPIE*

*Coût total : 68 328 € TTC*

*Union européenne : 23 662 € (34.63 %)*

*Conseil Général via Leader+ : 20 833 € (30.49%)*

*Décision du Comité : Avis favorable*

N°96 **Projet pilote : Faisabilité traitement végétal des eaux usées**

*Maître d'ouvrage : Com de Com. Terrasses et Vallées de l'Aveyron*

*Coût total : 42 120 € HT*

*Union européenne : 25 272 € (60 %)*

*Conseil Général via Leader+ : 8 424 € (20 %)*

*Décision du Comité : Avis favorable*

N°97 **Création théâtrale au Lycée sur le thème du développement durable**

*Maître d'ouvrage : Association familiale de Clair Foyer*

*Coût total : 8 350 € TTC*

*Union européenne : 4 175 € (50 %)*

*Décision du Comité : Avis favorable*

- N°98 **Les Rencontres culturelles des arts libres**  
Maître d'ouvrage : Association FEVE  
Coût total : 27 240 € TTC  
Union européenne : 13 620 € (50%)  
Décision du Comité : Avis favorable
- N°99 **Valorisation du réseau intercommunal de lecture publique**  
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Quercy Caussadais  
Coût total : 5 044€ TTC  
Union européenne : 2 522 € (50 %)  
Décision du Comité : Avis favorable
- N°100 **Création d'une manifestation culturelle dans une médiathèque « Capmonde »**  
Maître d'ouvrage : Mairie de Laguépie  
Coût total : 3 055 € TTC  
Union européenne : 1 527.50 € (50%)  
Conseil Général via Leader+ : 611 € (20 %)  
Décision du Comité : Avis favorable
- N°101 **Festà Montpezat 2008**  
Maître d'ouvrage : OT de Montpezat  
Coût total : 40 323 € TTC  
Union européenne : 20 161.50 € (50%)  
Conseil Général via Leader+ : 6 000 € (14.88 %)  
Décision du Comité : Avis favorable
- N°102 **Mise en œuvre du programme d'actions touristiques 2007**  
Maître d'ouvrage : SMPMQ  
Coût total : 31 435 € TTC  
Union européenne : 12 574 € (40 %)  
Conseil Général via Leader+ : 6 000 € (14.88 %)  
Décision du Comité : Avis favorable

Concernant le Volet 2, sept projets ont reçu un avis favorable du Comité de Programmation :

**Coopération interterritoriale – Action 1 « Valorisation et sensibilisation à la culture occitane »**

Maître d'ouvrage : SMPMQ  
Coût total : 15 196 € TTC  
Union européenne : 7 598 € (50%)  
Conseil Général via Leader+ : 2 000 € (13.16 %)  
Décision du Comité : Avis favorable

**Coopération interterritoriale – Action 2 « Accueil Nature au fil de l'Aveyron »**

Maître d'ouvrage : Association Accueil Nature Gorges de l'Aveyron  
Coût total : 117 330 € TTC  
Union européenne : 58 665 € (50%)  
Conseil Général via Leader+ : 10 100 € (8.61 %)  
Décision du Comité : Avis favorable

Maître d'ouvrage : Commune de St Antonin  
Coût total : 8 000 € TTC  
Union européenne : 4 000 € (50%)  
Conseil Général via Leader+ : 1 200 € (15 %)  
Décision du Comité : Avis favorable

Maître d'ouvrage : Com de Com. Terrasses et Vallées de l'Aveyron  
Coût total : 9 983 € HT  
Union européenne : 4 991.50 € (50%)  
Conseil Général via Leader+ : 1 498 € (15 %)  
Décision du Comité : Avis favorable

**Coopération interterritoriale – Action 3 « Jeunes et territoires au fil de l'eau »**

Maître d'ouvrage : Com de Com. Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron  
Coût total : 16 160 € TTC  
Union européenne : 8 080 € (50%)  
Conseil Général via Leader+ : 2 424 € (15 %)  
Décision du Comité : Avis favorable

**Coopération interterritoriale – Action 5 « Adaptation des TPE aux évolutions des territoires des Pays Midi-Quercy et de l’Albigeois et des Bastides »**

Maître d'ouvrage : ADEFPAT

Coût total : 40 000 € TTC

Union européenne : 20 000 € (50%)

Décision du Comité : Avis favorable

Maître d'ouvrage : SMPMQ

Coût total : 10 000 € TTC

Union européenne : 5 000 € (50%)

Décision du Comité : Avis favorable

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les quinze projets proposés par le treizième comité de programmation Leader+ Midi-Quercy
- **AUTORISE** son Président à signer les conventions d'attribution de subvention Leader+ concernant les projets cités précédemment

**Projet de coopération interterritoriale "Adaptation des TPE aux évolutions des territoires des Pays de Midi-Quercy et de l’Albigeois et des Bastides » dans le cadre du programme européen Leader+**

Monsieur le Président rappelle que le Comité de Programmation Leader+ Midi-Quercy du 04 juillet 2007 a validé la fiche action du projet de coopération ainsi que son plan de financement."Adaptation des TPE aux évolutions des territoires des Pays de Midi-Quercy et de l’Albigeois et des Bastides (validé par le Comité National de Sélection du 06 juin 2007).

Extrait de la fiche action présentant le montage financier de la partie du projet porté par le GAL Midi-Quercy.

Dépenses en €TTC		Recettes en €TTC	
Ingénierie, expertises et formation développement	35 000 €	Leader+ (50%)	25 000 €
Animation de groupes, enquêtes de terrains et coordination du projet de coopération	15 000 €	Région (40%)	20 000 €
		SMPMQ (10%)	5 000 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>50 000 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>50 000 €</b>

Le plan de financement pour le Syndicat Mixte est le suivant :

Dépenses en €TTC		Recettes en €TTC	
Fonctionnement : charges de personnel, déplacements	10 000 €	Leader+ (50%)	5 000 €
		SMPMQ (50%)	5 000 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>10 000 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>10 000 €</b>

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé
- **AUTORISE** son Président à signer tout acte ou document concernant ce projet de coopération.

✘ Information sur le programme Leader IV

L'appel à candidature devrait être publié d'ici fin octobre 2007 pour une réponse au 24 avril 2008. Monsieur CAMBON souligne l'importance de cet appel à candidature pour lequel il faudra se mobiliser avant les élections de mars 2008.

## **2- Contrat de Pays Midi-Quercy**

- ✗ **Bilan-Prospective du Contrat de Pays Midi-Quercy avec le consultant Bernard BRUNET**

Cette mission commencée en septembre devrait s'achever fin 2007. Elle permettra de présenter une évolution et un bilan des actions menées dans le cadre du Contrat de Pays (2004-2007) et de proposer des orientations prioritaires pour les six années à venir (2008-2013). Ces dernières constitueront le corps du futur Contrat de Pays (2008-2013) que nous allons négocier avec le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, l'Etat et le Conseil Général de Tarn et Garonne d'ici le printemps 2008.

- ✗ **Nouveau Contrat de Pays 2008-2013**

Monsieur CAMBON évoque "la conférence des territoires" du 1<sup>er</sup> octobre 2007 au Conseil Régional de Midi-Pyrénées, à laquelle il a participé, présidée par Monsieur MALVY.

Elle a permis au Conseil Régional de Midi-Pyrénées de présenter la nouvelle politique des Contrats de Pays qui sera opérationnelle à partir de 2008.

Monsieur CAMBON pense qu'il est important de connaître les objectifs du Conseil Régional pour s'inscrire dedans et prévoir un Contrat de Pays Midi-Quercy cohérent avec ces derniers.

Il souligne également que les objectifs du Grenelle de l'environnement vont de plus en plus conduire le choix des projets dans le futur (exemples : bâtiment public à basse consommation énergétique, restauration collective bio, ...).

Le Pays Midi-Quercy a les "armes" pour pouvoir accompagner les collectivités qui voudraient s'engager dans ces orientations (charte paysagère, plan énergies, circuits courts bio, plan habitat, ...).

## **III- Avancement de certaines thématiques conduites par le Syndicat Mixte**

### **1- PLIE du Pays Midi-Quercy**

- ✗ Délibération sur les avenants aux conventions avec les opérateurs du PLIE

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

#### ***Conventions PLIE avec les opérateurs de janvier à juin 2007 : annulation et remplacement***

Monsieur le Président précise que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a sollicité la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, suite aux remontées des dépenses des opérateurs du PLIE, afin de bénéficier de financements supplémentaires qui ont été accordés en FSE jusqu'au 30 septembre 2007 et non plus jusqu'au 30 juin 2007 comme prévu initialement.

Par conséquent, Monsieur le Président propose que les conventions signées avec les opérateurs du PLIE allant du 1<sup>er</sup> janvier 2007 jusqu'au 30 juin 2007 soient annulées et remplacées par de nouvelles conventions.

Les opérateurs concernés sont les suivants :

Opérateur	Intitulé de l'action	Date de début	Date de fin	Temps de travail affecté à l'action (en ETP)	Coût total	Montant FSE sollicité
<b>Mission Locale</b>	Accompagnement des publics jeunes dans le PLIE du Pays Midi-Quercy	01/01/07	30/09/07	0.43	<b>22 500.00 €</b>	<b>22 500.00 €</b>
<b>EREF TVA</b>	Réaliser un accompagnement renforcé vers l'emploi pour les bénéficiaires du PLIE	01/01/07	30/09/07	1.5	<b>36 000.00 €</b>	<b>24 567.00 €</b>
<b>EREF QC</b>	Accueil et accompagnement renforcé en Quercy Caussadais	01/01/07	30/09/07	1.5	<b>51 561.00 €</b>	<b>25 778.55 €</b>
<b>Site de proximité</b>	Accueil et accompagnement socio professionnel en Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	01/01/07	30/09/07	1.4	<b>46 966.50 €</b>	<b>21 240.75 €</b>
<b>ADIAD</b>	Rapprochement d'un public en insertion avec le monde économique du Pays Midi-Quercy	01/01/07	30/09/07	0.37	<b>30 250.00 €</b>	<b>30 250.00 €</b>
<b>JGA</b>	Mobilisation par le maraîchage biologique	01/01/07	30/09/07		<b>216 357.00 €</b>	<b>47 752.50 €</b>
<b>Amis du terroir</b>	Favoriser l'insertion socio professionnelle des bénéficiaires PLIE par la mise en activité et en accompagnement individualisé sur deux chantiers d'insertion	01/01/2007	30/09/2007		<b>91 090.99 €</b>	<b>25 732.12 €</b>
<b>Maison du patrimoine</b>	Chantier d'insertion culturelle: Inventaire du patrimoine bâti du Pays Midi-Quercy	01/01/2007	30/09/2007		<b>109 813.00 €</b>	<b>33 485.00 €</b>
<b>Site de proximité</b>	Assistance technique à la Structure d'Animation et de Gestion du PLIE	01/01/2007	30/09/2007	0.6	<b>27 730.00 €</b>	<b>27 730.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** cette décision
- **AUTORISE** son Président à signer les nouvelles conventions à intervenir avec les opérateurs du PLIE

\* Information sur un projet de faisabilité d'une association intermédiaire en Pays Midi-Quercy

Monsieur DARBOIS évoque une piste pour les communes et EPCI qui veulent intégrer un volet "Insertion – Environnement" dans leur projet : "les clauses environnementales des marchés publics".

Monsieur CAMBON suggère de transmettre aux communes une note sur ce sujet afin qu'elles puissent l'intégrer ou voir quel type de marché peut être visé.

Monsieur CAMBON propose à Monsieur TABARLY, élu référent du PLIE du Pays Midi-Quercy, de réfléchir sur ce sujet afin d'en rendre compte lors d'un prochain comité syndical.

Monsieur BONNEFOI évoque l'association AVIE qui propose depuis peu des services aux personnes et collectivités (exemples : entretien ponctuel espaces verts) dans le cadre d'un dispositif d'insertion de personnes en difficulté (association d'insertion).

Monsieur CAMBON précise que la faisabilité de l'Association Intermédiaire en Pays Midi-Quercy analysera l'existant avant de proposer une création de structure.

## 2- Politique touristique du Pays Midi-Quercy

- ✗ Délibération modificative du plan de financement pour la mise en œuvre du programme 2007

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

### *Mise en œuvre de la Convention de Partenariat relative à l'organisation touristique du Pays Midi-Quercy 2007 modification du plan de financement*

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération n°10 prise en comité syndical le 09 juillet 2007 présentant le plan de financement pour la mise en œuvre de la convention de partenariat relative à l'organisation touristique 2007 du Pays Midi-Quercy.

Monsieur le Président précise qu'il convient de modifier cette délibération comme suit :

Le programme d'actions présenté ci après fait partie intégrante du volet Tourisme du Contrat de Pays (5<sup>ème</sup> programmation).

Le plan de financement prévisionnel pour l'année 2007 est le suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b><u>Communication et Promotion</u></b>		Union européenne 40% (Leader +)	12 574 €
Guides pratiques version française (10 000 ex), encarts publicitaires la Dépêche Vacances, participation au Salon du Tourisme	15 261 €	Conseil Régional 25 %	7942 €
<b><u>Formation</u></b>		Conseil Général 25%	6427 €
Organisation de séminaires et d'ateliers de travail avec les prestataires touristiques du pays pour la mise en œuvre du plan marketing – Formation et accompagnement dans le cadre du réseau des OTSI	1 374 €	Autofinancement 15%	4492 €
Formation Ecobiag pour favoriser la connaissance du patrimoine naturel et culturel du pays Midi-Quercy	4 000 €		
<b><u>Ingénierie</u></b>			
Mise en œuvre du programme d'actions touristiques et élaboration d'un projet de tourisme durable	10 800 €		
<b>Total dépenses</b>	<b>31 435 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>31 435 €</b>

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** cette décision
- **VALIDE** le plan de financement tel que modifié
- **SOLLICITE** auprès des financeurs les subventions présentées dans le plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action



✘ Délibération sur la vente du Topo-Guide "GRP Pays Midi-Quercy"

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

***Vente du Topo Guide de randonnée : GRP du Pays Midi-Quercy***

Monsieur le Président rappelle que le Comité de Programmation Leader+ Midi-Quercy du 26 mai 2003 a validé l'opération concernant l'édition d'un topo guide GRP Midi-Quercy en partenariat avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre et le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de Tarn et Garonne.

Monsieur le Président rappelle également que les dépenses prévisionnelles de cette édition s'élève à 30 000 € et précise que les recettes acquises sont les suivantes :

- Europe via Leader+ : 40%
- Conseil Régional : 20%
- Conseil Général : 20 %
- Autofinancement : 20%

Monsieur le Président précise que cette édition est disponible depuis septembre 2007, et qu'il convient à présent de déterminer la liste des revendeurs ainsi que le prix qui leur sera facturé sachant que le prix de vente public est fixé par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre à 12.95 €

Monsieur le Président propose de vendre ce topo guide au prix unitaire de 5 euros aux offices de tourisme du Pays Midi-Quercy, les Bistrot de Pays, les mairies et à la Maison du Patrimoine CPIE à Caylus

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** cette décision
- **DIT** qu'il sera facturé la somme de 5 € par topo-guide aux revendeurs
- **AUTORISE** le Président à signer tout document concernant cette action

### **3- Développement économique durable**

✘ Commission 3 du 31/08/2007

Monsieur ALAUX évoque une réunion en Préfecture de Région Midi-Pyrénées qui a eu lieu en septembre dernier avec le réseau des télécentres existants en Midi-Pyrénées.

Monsieur CAMBON propose de lancer la réflexion de la création d'un réseau éclaté en Pays Midi-Quercy de télécentres dans le cadre du futur Leader IV au printemps 2008.

### **4- Habitat – Cadre de vie – Foncier**

✘ Délibération pour une convention avec la CCI concernant une bourse aux logements en Pays Midi-Quercy

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

***Bourse aux logements : convention avec la CCI de Tarn et Garonne***

Dans le cadre de sa politique Habitat, le Pays Midi-Quercy coordonne le Programme d'Intérêt Général "Logements du Pays Midi-Quercy" qui entraînera la création de 75 logements locatifs de qualité en centre-bourg sur trois ans.

Le Syndicat Mixte souhaite valoriser cette offre de logements en direction des jeunes ménages en mettant à la disposition du public et des propriétaires les informations et ressources nécessaires : dispositifs d'accompagnement et de gestion, bourse du logement accessibles par Internet.

Afin de ne pas démultiplier les initiatives dans ce domaine, le Syndicat Mixte a souhaité se rapprocher de la Chambre de Commerce et d'Industries de Tarn et Garonne qui a un projet d'une bourse départementale du logement.

Pour participer activement à la promotion des logements financés par le Programme d'Intérêt Général avec des moyens fréquemment utilisés par les jeunes ménages, le Syndicat Mixte souhaite contribuer à la Bourse internet du logement et signer une convention de partenariat avec la CCI.

En tant que membre du réseau des partenaires de la bourse du logement, le Syndicat Mixte pourra placer les offres des propriétaires bailleurs financés par le PIG. Le Syndicat Mixte s'engage de son côté à créer un lien vers la Bourse du Logement de la CCI sur son site Internet et à faire la promotion de cette bourse auprès

des agences immobilières et des bailleurs de son territoire. Le coût annuel pour le Syndicat Mixte est de 500 € HT sans limitation du nombre d'offres.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** cette décision
- **AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir avec la Chambre de Commerces et d'Industries de Tarn et Garonne

## 5- Politique Culturelle de Territoire

- \* Schéma de développement culturel : délibération modificative de l'année de préfiguration

Les délibérations suivantes ont été adoptée à l'unanimité :

### ***Modification du plan de financement dans le cadre de la demande de subvention du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy pour l'année de préfiguration (2007) de la mise en œuvre du schéma de développement culturel***

Monsieur le Président rappelle que la validation par le Conseil Régional de Midi-Pyrénées du schéma de développement culturel du Pays Midi-Quercy permet la mise en place d'un conventionnement avec le Syndicat Mixte sur trois ans à partir de l'année 1 du projet, soit 2008 ; l'année 2007 étant considérée comme l'année de préfiguration du schéma.

A ce titre, lors du Comité Syndical du 9 juillet 2007, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy proposait un plan de financement pour la mise en oeuvre pour partie et ce dès 2007, de la fiche action n°1, « Valoriser et communiquer les ressources et initiatives existantes sur le territoire pour une mise en réseau des acteurs et équipements et une meilleure diffusion des actions et des productions locales » et la fiche action n°2, « Aider à la structuration en vue de la mise en réseau des acteurs et la mise en place de partenariats de projet, de l'identification ou la création de pôles ressources structurants professionnels, notamment dans les domaines du patrimoine, de la lecture publique, de l'audiovisuel, des arts plastiques et de la culture occitane ».

Ce plan de financement est modifié comme suit :

Dépenses en €TTC	Recettes en €TTC
<b>Fiche action n°1</b>	Conseil Régional de M-P (25%)
- élaboration du guide des ressources culturelles – version papier (conception et fabrication)	2 019 €
4 490 €	Union Européenne via le programme Leader+ Midi-Quercy (50%)
	4 039 €
<b>Fiche action n°2</b>	Autofinancement (25%)
- constitution du comité de suivi de l'opération expérimentale (honoraires et indemnisation des intervenants – experts)	2 020 €
3 588 €	
<b>TOTAL en €TTC</b>	<b>TOTAL en €TTC</b>
8 078 €	8 078 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** cette décision
- **VALIDE** le plan de financement proposé pour l'année 2007
- **SOLLICITE** auprès des financeurs les subventions présentées dans le plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

### ***Engagement financier du Syndicat Mixte dans le cadre de l'étude "recherche-action : jeunes, dynamiques culturelles et territoriales" proposée par le laboratoire « Dynamique Rurale » de Toulouse Le Mirail en réponse à l'appel à projet Sciences Humaines et sociales lancé par le Conseil Régional Midi-Pyrénées***

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a inscrit dans le cadre de son programme opérationnel 2008 du schéma culturel, une recherche action visant l'amélioration de « la connaissance des publics de la culture du Pays Midi-Quercy, les pratiques et l'offre culturelle, les origines, les domaines d'intérêts, notamment du jeune public (enfants et jeunes) pour mieux adapter l'offre culturelle (pédagogie/ programmation/ communication), les moyens, les conditions d'accueil (équipements, et d'accès (politique des publics : tarification, transports, médiation...)) et pour la mise en place d'outils d'observation, de

prospective (conquête de nouveaux publics) et d'indicateurs d'évaluation » (fiche action n°5).

Ainsi le Syndicat Mixte a saisi l'opportunité d'un appel à projet Sciences humaines et sociales, lancé par le Conseil régional de Midi-Pyrénées à destination des instituts de recherche, et la sollicitation du laboratoire de recherche universitaire de Toulouse Le Mirail, « Dynamique rurales ». Ceci afin d'élaborer un partenariat sur la mise en place, dans le cadre de l'étude action sur les publics, d'outils de connaissance et d'observation des pratiques culturelles des résidents et d'indicateurs d'évaluation permettant d'ajuster la politique culturelle du territoire. Comme l'indique le sujet de recherche, « Recherche - action jeunes, dynamiques culturelles et territoriales », le public ciblé par cette action sont les jeunes.

Dans le cas où la candidature du laboratoire Dynamiques rurales (sous la tutelle de l'Ecole nationale de formation agronomique) serait retenue par le Conseil régional de Midi-Pyrénées, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy s'engage à cofinancer cette action à hauteur de 7600 €TTC (4420 €TTC en fonctionnement et 3180 €TTC en investissement) et mettre à disposition pour le suivi et le cadrage de la mission, le chef de projet culturel du Syndicat Mixte du PMQ (25% de son temps de travail – ETP). Monsieur le Président précise que des compléments de cofinancements (CG 82 ; UE...) seront sollicités afin d'alléger la participation financière du Syndicat Mixte.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** cette décision
- **AUTORISE** le Président à signer tout documents concernant cette action

Monsieur MASSAT demande si le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy va récupérer le matériel acheté pour le laboratoire de recherche.

Effectivement, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy pourra récupérer ce matériel.